



Service des Ressources
Humaines

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 091-219106853-20260626-DC_2026_040-DE

République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-040

CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRÈS D'UNE PERSONNE MORALE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-06 du 21 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat n° SA 23-06-2026 de l'association Hercule Insertion de mise à disposition de personnel en parcours d'insertion auprès de la Mairie de Villiers-sur-Orge ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recourir à des personnes en parcours d'insertion afin de favoriser leur accès à un emploi durable ;

CONSIDÉRANT que cette démarche constitue également une opportunité de repérer et de découvrir de nouveaux profils.

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le contrat n° SA 23-06-2026 de l'association Hercule Insertion concernant la mise à disposition de personnels.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le contrat est à durée indéterminée et peut être rompu à l'initiative de la collectivité sous réserve d'un préavis de huit jours.

Article 3 :

DE FIXER le coût horaire à 23,30€ par heure effectuées pour l'année 2026.

Article 4 :

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Article 5 :

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 26 juin 2026



Le Maire,

Gilles FRAYSSE